Hassan Ruvakuki est sorti en tout début d'après-midi de la prison de Murumvya, une localité à l'est de Bujumbura, où il croupissait depuis plus d'une année. Il est apparu souriant comme à son habitude, malgré les traits tirés par la fatigue. Ses premières pensées ont été pour sa famille, pour sa petite fille de 14 mois qui est née alors qu'il était en prison. Cette autorisation de sortie a été rendue possible par la volonté des autorités burundaises et des organisations de journalistes de calmer le jeu après deux mois de bras de fer. Hassan Ruvakuki à sa sortie de prison Je suis très heureux de retrouver ma famille et surtout ma petite fille d'un an et deux mois qui est née pendant que j'étais en prison. Samedi, les organisations ont discuté avec des représentants de l'exécutif. Dans la foulée, les journalistes burundais ont renoncé à leur manifestation hebdomadaire du mardi. Sorti de prison, Hassan Ruvakuki espère que cela va se transformer rapidement en une libération définitive car, rappelle-t-il : « Je suis innocent. Je n'ai fait que mon travail ». Me Fabien Segatwa Avocat de Hassan RuvakukiNous allons continuer à demander à ce qu'il puisse avoir une liberté plus ou moins confirmée. Le correspondant burundais de RFI était détenu depuis plus d'un an et demi à Bujumbura. Il avait été arrêté en novembre 2011 après s'être rendu en Tanzanie pour couvrir la naissance d'un nouveau mouvement rebelle burundais. En première instance, il avait été condamné à perpétuité pour « acte de terrorisme ». Le 8 janvier 2013, sa peine avait été réduite à trois ans en appel après requalification des faits. Le 26 février dernier, ses collègues journalistes étaient une nouvelle fois descendus dans la rue pour réclamer sa libération immédiate. Un combat qui a porté ses fruits. Dans un communiqué, la direction de Radio France Internationale s'est félicitée de la décision de la justice burundaise.HASSAN RUVAKUKI, CORRESPONDANT DE LA RÉDACTION EN SWAHILI DE RFI AU BURUNDI, LIBÉRÉ PROVISOIREMENT Hassan Ruvakuki est sorti de prison en début d'après-midi. RFI se réjouit de cette libération et salue la décision des autorités burundaises qui ont permis de le laisser aller se faire soigner. RFI souhaite que la justice burundaise puisse confirmer cette libération provisoire en octroyant au journaliste la liberté conditionnelle qui a été sollicitée et à laquelle il a légalement droit. Arrêté en novembre 2011 à Bujumbura, Hassan Ruvakuki avait été condamné en première instance, en juin 2012, à la prison à perpétuité pour « participation à une activité terroriste ».

En appel, le 8 janvier 2013, il avait vu sa peine réduite à trois ans de prison ferme, après requalification des faits en « participation à une association formée dans le but d'attenter aux personnes et propriétés ». Hassan Ruvakuki n'avait pourtant fait que son métier de journaliste : aller au devant de l'information en couvrant l'émergence d'un mouvement rebelle burundais. N'ayant pu obtenir les réactions officielles souhaitées pour équilibrer son reportage, ce dernier n'avait d'ailleurs pas été diffusé. RFI réitère toute sa confiance en son correspondant qui n'a fait

que son travail et n’est jamais sorti du cadre strict des règles de la déontologie journalistique, et a bon espoir, comme l’avocat d’Hassan Ruvakuki, que cette décision de la justice burundaise le conduise définitivement en liberté.